

## Positions

### A la veille de la session d'hiver 2024 des Chambres fédérale

#### 22.062 LAMal. Modification (CN) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)

S'agissant de l'examen des critères EAE (art. 32, al. 3, LAMal), la proposition de la majorité de la CSSS-N peut être admise comme une solution de compromis pragmatique. scienceindustries soutient les modèles de prix confidentiels adoptés par le Conseil national (art. 52c LAMal). Elle déplore l'abandon de ces modèles par la majorité de la CSSS-N et recommande donc que l'on suive la minorité de la CSSS-N sur ce point. Le remboursement provisoire des médicaments innovants (art. 52d LAMal) doit améliorer l'accès aux médicaments innovants, raison pour laquelle les propositions minoritaires de la CSSS-N doivent être soutenues. scienceindustries est critique à l'égard des modèles d'impact budgétaire introduits par le Conseil des Etats (art. 52e LAMal). Le compromis de la CSSS-N pourrait néanmoins être accepté, à condition que les paramètres décidés demeurent fixés.

#### 23.4535 Mo. (CE) Autorisation facilitée de mise sur le marché des médicaments dont le brevet est échu

**NON à ce texte.** L'art. 14, al. 2 LPTh et l'art. 28 ss. OASMéd prévoient aujourd'hui déjà une procédure sans examen complet de l'autorisation pour les importations parallèles. De plus, le Parlement a simplifié cette procédure (art. 14, al. 3 LPTh). Nous pensons qu'il n'est plus possible d'aller plus loin dans la simplification, car la motion elle-même ne veut pas que Swissmedic renonce totalement à une procédure d'autorisation, pour des raisons de sécurité des médicaments.

#### 24.3397 Mo. (CE) Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments

**NON à cette motion.** Dans le cadre de la fixation des prix, l'OFSP prévoit toujours des conditions contraignantes concernant la taille des emballages. Voilà pourquoi il n'y a aucune raison de procéder à de nouvelles adaptations. Signalons, en revanche, que des conditions trop strictes peuvent entraîner des retraits de produits.

#### 24.4256 (CE) Mo. Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO<sub>2</sub>

**OUI à la motion.** Il est essentiel que la loi-cadre accélère la mise en œuvre des technologies de captage et de stockage du carbone (CSC) sans créer d'obstacles bureaucratiques inutiles. Les lacunes dans les données doivent être comblées par des études avant l'introduction de nouvelles réglementations. De même, il est nécessaire de coordonner le développement du CSC au niveau international, au moins avec l'UE, afin de garantir la compétitivité du site de production suisse.

#### 24.049 (CN / évtl. CE) Stratégie de coopération internationale 2025-2028

**OUI au message.** scienceindustries voit dans la politique de la santé un élément central de la coopération internationale. La priorité stratégique réclame des moyens suffisants. Compte tenu de la situation financière, les augmentations destinées à la stratégie 2025-2028 doivent être compensées dans le cadre des crédits existants.

#### 23.051 (CE) Loi sur l'énergie. Modification (projet de loi pour l'accélération des procédures)

**OUI à la modification de la loi sur l'énergie.** Le projet vise à accélérer les procédures en faveur des énergies renouvelables, notamment en instaurant une procédure cantonale d'approbation des plans et en limitant les possibilités de recours à deux instances. scienceindustries s'en félicite.

#### 24.075 (CE) Accord entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie concernant des mesures de solidarité visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz. Approbation

**OUI à ce texte.** L'accord contribue à garantir l'approvisionnement énergétique de la Suisse en permettant le recours à d'autres mesures de sécurité. Il offre un filet de protection supplémentaire important face à une menace de pénurie d'énergie.

#### 22.4414 (CE) Mo. Lutte contre la déforestation. Concrétiser les dispositions européennes dans la législation suisse

**NON à cette demande.** Pour traiter un problème mondial, il faut une coopération internationale plutôt que des mesures unilatérales. scienceindustries soutient la position du Conseil fédéral, qui est d'attendre l'évolution de l'UE et d'œuvrer pour une reconnaissance mutuelle des réglementations. La mise en application du RDUE a été reportée d'un an en raison de difficultés liées à la collecte des données.

#### 22.4596 Mo. (CE) Pas de nouvelles subventions nuisibles à la biodiversité et au climat

**NON à la motion.** Le Conseil fédéral souligne que les effets sur la biodiversité et le climat sont déjà pris en compte dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation obligatoire.

#### 24.3822 (CN) Mo. La stratégie relative à la Chine doit être prolongée!

**NON à cette motion.** scienceindustries prône une stratégie asiatique qui englobe, outre la Chine, d'autres pays importants du G20 comme l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et l'Indonésie. Cette approche renforce les intérêts de la Suisse avec ses principaux partenaires en Asie.

#### **24.069 (CE) Accord de partenariat économique et commercial entre les Etats de l'AELE et la République de l'Inde. Approbation**

**OUI à cet accord.** Il favorise l'ouverture des marchés et renforce l'accès aux marchés mondiaux, conférant par là même des avantages concurrentiels aux entreprises suisses. scienceindustries soutient la stratégie de libre-échange du Conseil fédéral.

#### **22.058 (CN) Loi sur les douanes. Révision totale**

**OUI à cette révision.** La simplification des procédures douanières est une nécessité primordiale pour les entreprises et l'administration. Elle requiert une base juridique solide pour assurer la mise en œuvre réussie du projet DaziT. Des adaptations sont nécessaires, notamment sur la question du libre choix des prestataires de services douaniers pour les responsables des marchandises, sur les notions, sur la protection des secrets commerciaux et de fabrication ainsi que sur les autorités à prendre en considération - sans faire de concessions sur la sécurité, la sûreté des produits et la santé.

#### **21.4084 (CN) Mo. La transformation numérique doit conduire à des simplifications, également dans le domaine des douanes**

**OUI à cette motion.** Avec une part d'exportation de plus de 90% et un important recours aux matériaux et matières premières, l'efficacité du dédouanement est une condition essentielle à la compétitivité de la place industrielle suisse. Les allègements administratifs promis doivent profiter aux entreprises.

#### **24.041 (CN / évtl. CE) Budget 2025 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2026-2028**

**OUI à cet objet.** Pour maintenir l'équilibre des finances fédérales, le budget 2025 doit être strictement conforme aux exigences du frein à l'endettement. Cela passe par une adaptation étroite des dépenses au volume des recettes et réclame un financement compensatoire clairement défini face à de nouveaux choix de dépenses. Il convient donc de saluer le supplément au budget 2024 pour les mesures transitoires du paquet Horizon, avec compensation dans les années 2026-2030.

#### **22.3456 (CE) Mo. Qui sont les ayants droit économiques?**

**NON à cette motion.** Nous partageons l'avis du Conseil fédéral selon lequel le système juridique suisse est déjà suffisamment transparent sur la question de l'identification des ayants droit économiques, principalement grâce aux obligations de registre et de diligence. Les travaux en cours portant sur l'adaptation aux normes internationales et l'examen d'un registre central garantissent une action proactive de la Suisse sans bureaucratie inutile. Des réglementations supplémentaires sont inutiles et pourraient affaiblir la place économique.

#### **21.427 (CN) Iv. pa. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence**

**NON à cette initiative parlementaire.** Selon l'avant-projet relatif à la transparence des aspects de la durabilité, les entreprises concernées seront tenues à l'avenir de publier des informations sur les aspects sociaux et les droits de l'homme – en vertu du principe de la double importance relative - dans leur rapport de durabilité. L'extension des obligations de diligence raisonnable ne doit donc pas entraîner de doublons et de charges supplémentaires dans les rapports.

#### **23.066 OCF (CN / CE) Loi sur les biens utilisés pour la torture**

Le Conseil fédéral ayant déjà adopté un rapport, le sujet sera abordé. Il faut éviter les doublons avec la loi sur le contrôle des biens, l'ordonnance sur les autorisations de mise sur le marché des médicaments et la loi sur les stupéfiants, tout en dissipant les incertitudes en matière de compétences et de procédures.

#### **24.017 (CN) Loi sur le transport de marchandises. Révision totale**

**OUI à la révision totale.** Nous soutenons l'encouragement du transfert sur le rail et du transport par wagons complets isolés (TWCI). Le transport de marchandises par wagons isolés fait partie intégrante de nombreuses chaînes logistiques et assure le service de nos voies de raccordement. Un soutien financier temporaire à la modernisation et à la numérisation du TWCI est nécessaire pour assurer son autonomie économique. En complément, il faut des réformes globales et davantage de concurrence. Les subventions ne doivent pas être détournées vers d'autres secteurs ferroviaires.

#### **24.3823 (CN) Responsabilité en matière de risque des détenteurs de wagons. Révision**

**NON à cette révision.** La motion demande au Conseil fédéral d'introduire une responsabilité à raison du risque indépendante de la faute, assortie d'une obligation d'assurance pour les détenteurs de voitures. Comme seule la Finlande applique une telle réglementation, il s'agirait là d'une solution en solitaire de la Suisse, avec des conséquences négatives possibles pour le trafic ferroviaire international, des coûts de transport plus élevés et des risques pour la sécurité de l'approvisionnement. Ce nouveau régime de responsabilité favoriserait en outre le transfert vers la route.

scienceindustries est l'association économique du secteur chimie, pharma et sciences de la vie. Nos 250 entreprises membres forment la plus grande industrie d'exportation (50% du total) et assurent 40% des dépenses privées de recherche en Suisse.

Vos contacts:

Stephan Mumenthaler, directeur

Tél. 044 368 17 20

stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Pia Guggenbühl, Public Affairs & communication

Tél. 044 368 17 44

pia.guggenbuehl@scienceindustries.ch